

Questions orales

ministre ne l'a pas nié—au sujet des essais de missiles de croisière?

• (1450)

Je demande donc au ministre de cesser ses balivernes et de nous dire s'il va déposer à la Chambre l'accord de principe qui a été mis au point et l'accord particulier concernant les essais de missiles de croisière. Va-t-il retourner au comité qui étudie les travaux préparatoires à la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, et expliquer à l'opinion canadienne, à la tribune de ce comité, pour quelles raisons notre gouvernement répudie l'esprit sinon la lettre de sa stratégie d'étouffement nucléaire?

M. Crosbie: Oui ou non.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme je l'ai déjà expliqué au député, l'accord est en voie de négociation. Quand il sera mis au point, j'étudierai l'opportunité de le communiquer à la Chambre. Il n'y a pas de raison de le garder secret.

Mlle Jewett: Voilà deux ans que vous le gardez secret.

M. MacGuigan: Je puis donner au député l'assurance que je comparaitrai de nouveau devant le comité parlementaire, dans le cadre de l'activité normale, et il me fera plaisir de répondre aux questions qui seront posées à ce sujet.

Je regrette qu'elle comprenne si mal la politique d'étouffement. Il s'agit d'une politique de modération de part et d'autre. Il ne s'agit pas d'une politique de désarmement unilatéral, qui ferait sûrement les délices du député. Si le député est partisan du désarmement unilatéral, telle n'est pas la politique du gouvernement. La politique du gouvernement est une politique de modération de part et d'autre. En fait, nous estimons que la conservation de notre force de dissuasion constitue notre meilleur atout pour la négociation d'une limitation des armements.

Des voix: Bravo!

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LES CRITÈRES APPLICABLES AUX PRÊTS

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministre doit le constater à regret, j'en suis certain, le nombre de faillites, de saisies et de fermetures a atteint un sommet sans précédent en février, ce qui a contribué au chômage général. En même temps, la Banque fédérale de développement impose depuis un an des critères encore beaucoup plus sévères que ceux des banques à charte et en voici un exemple frappant: durant les neuf derniers mois de 1981 elle n'a consenti qu'un seul prêt de \$30,000 à Cambridge, ville de 75,000 habitants. Je lui demande donc si la Banque remplit encore un rôle utile ou est-ce là simplement un autre exemple des restrictions que le gouvernement impose aux petites entreprises en période d'austérité?

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je crois que l'honorable député aurait pu poser sa question dans un tout autre forum. S'il veut que j'étudie personnellement la situation à Cambridge avec les autorités de la Banque fédérale de développement je serai très heureux de le faire. Mais qu'il conclut de ses remarques concernant Cambridge que la Banque fédérale de développement est une institution qui pratique des méthodes commerciales plus restrictives que celles des banques à charte est, à mon avis, un changement ou une transformation de la vérité grossière. Lorsqu'on sait, et les honorables députés le savent parce que ces chiffres sont publics, que la Banque fédérale de développement a perdu l'année dernière 41 millions de dollars et que les prospections pour l'année en cours sont à peu près du même ordre, on sait que cette Banque a des pertes sur ses prêts de 2.6 p. 100 alors que cela se compare à 1.2 p. 100 pour les banques à charte, alors, à mon avis, non seulement la Banque fédérale de développement est très utile pour aider les entreprises comme un prêteur de dernier recours, mais également à notre économie lorsqu'on sait que plus de 500 millions de dollars de prêts sont effectués par cette institution pour les petites entreprises du pays.

[Traduction]

L'ASSOULISSEMENT DES CRITÈRES

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, le gouvernement libéral, qui a émasculé le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, adopte la même attitude en ce qui concerne la Banque et son rôle vis-à-vis des petites entreprises.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: Ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. J'exhorte le ministre, alors que les taux d'intérêts sont répressifs, que la récession s'aggrave et que 1.2 million de personnes sont en chômage, d'assouplir les critères restrictifs de la Banque fédérale de développement, afin qu'un plus grand nombre de petites entreprises canadiennes puissent obtenir des emprunts?

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je pense que les critères dirigeant les pratiques de la Banque fédérale de développement ne sont pas des réglementations du gouvernement. Une loi a été adoptée par cette Chambre en 1976, et il est évident que la Banque fédérale de développement doit fonctionner dans les cadres d'un mandat assez difficile parce que, en vertu de la loi de 1976 on demande à la Banque fédérale de développement de fonctionner en même temps en vertu du principe de récupération des coûts et de prendre plus de risques. Depuis les dernières années, soit depuis l'adoption de la nouvelle loi 1976, la Banque fédérale de développement a mis de l'avant cette demande du Parlement de prendre plus de risques, et voilà pourquoi heureusement ou malheureusement elle se retrouve aujourd'hui avec des pertes énormes qui, j'ose l'espérer, sont profitables aux petites entreprises canadiennes.